

COMMUNICATION DE PROGRÈS - PACTE MONDIAL DES NATIONS UNIES

Principes du Global Compact	Principales Actions 2012	Indicateurs GRI
DROITS DE L'HOMME		
1. Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme dans leur sphère d'influence ;	<ul style="list-style-type: none"> • Principes de Comportement et d'Action Principe de respect de la légalité : « <i>les sociétés du Groupe appliquent en toutes matières les lois et règlements en vigueur dans le ou les pays où elles exercent leur activité. [...]</i> » Principe de respect des personnes : « <i>le respect des personnes est une condition absolue du développement individuel et professionnel de chacun. Il s'applique dans la dimension mondiale du Groupe et implique respect des pluralismes et des cultures et ouverture à toutes les origines. [...]</i> » - 100 % des cadres sensibilisés aux Principes de Comportement et d'Action par le programme de formation en ligne « ADHERE » - 828 responsables ont été formés en 2012 dans le cadre des séminaires de l'École de Management - Poursuite en Chine et lancement au Brésil d'une « formation des formateurs » aux Principes extension prévue en 2013 • Achats responsables - Lancement d'une nouvelle « charte Fournisseur » et d'une nouvelle « charte Acheteur » - Poursuite du programme de sensibilisation et de formation aux achats responsables - Poursuite du développement des achats auprès de l'économie solidaire et du déploiement du module de sensibilisation spécifique aux achats solidaires - Lancement d'une démarche d'analyse de risques par catégories d'achats et poursuite du déploiement de la campagne d'audits de fournisseurs et d'audits de suivi 	HR1 HR2 HR3 HR10 HR11 S03
2. à veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'Homme.	<ul style="list-style-type: none"> • cf. points ci-dessus • Audits sociaux - poursuite des audits sociaux dans certains sites du groupe (Verallia) 	HR10 HR11
DROIT DU TRAVAIL		
3. Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective ;	<ul style="list-style-type: none"> • Principes de Comportement et d'Action (voir ci-dessus les principales actions menées en 2012) Principe de respect des droits des employés : « <i>les sociétés du Groupe veillent scrupuleusement au respect des droits des employés. Elles assurent un dialogue social actif. [...]</i> » • Référence aux standards de l'OIT • Suivi des indicateurs - Pourcentage de salariés couverts par un accord collectif : 72,1 % - Nombre d'accords signés avec les partenaires sociaux : 1 371 - 2 incidents relatifs à la liberté syndicale répertoriés en 2012 ; il s'agissait de deux plaintes, qui ont été classées sans suite par les autorités judiciaires locales 	HR5 LA4
4. l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ;	<ul style="list-style-type: none"> • Principes de Comportement et d'Action (voir ci-dessus les principales actions menées en 2012) Principe de respect des droits des employés : « <i>les sociétés du Groupe [...] s'interdisent de recourir au travail forcé [et] au travail obligatoire [...] de manière directe ou indirecte ou par l'intermédiaire de sous-traitants dans le cadre de leurs interventions dans les installations du Groupe.</i> » • Reporting - Aucune action ou plainte légale enregistrée pour ce type d'incidents • Achats responsables (voir ci-dessus les principales actions menées en 2012) 	HR7
5. l'abolition effective du travail des enfants ;	<ul style="list-style-type: none"> • Principes de Comportement et d'Action (voir ci-dessus les principales actions menées en 2012) Principe de respect des droits des employés : « <i>les sociétés du Groupe [...] s'interdisent de recourir [...] au travail des enfants, de manière directe ou indirecte ou par l'intermédiaire de sous-traitants dans le cadre de leurs interventions dans les installations du Groupe.</i> » • Reporting - Aucune action ou plainte légale enregistrée pour ce type d'incidents • Procédures spécifiques - Les sociétés du Groupe s'assurent de l'âge de leur personnel, en procédant le cas échéant à des vérifications complémentaires, en relation avec l'administration locale • Achats responsables (voir ci-dessus les principales actions menées en 2012) 	HR6
6. l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.	<ul style="list-style-type: none"> • Principes de Comportement et d'Action (voir ci-dessus les principales actions menées en 2012) Principe de respect des droits des employés : « <i>les sociétés du Groupe [...] s'interdisent de pratiquer quelque discrimination que ce soit à l'égard de leurs employés, au recrutement, à l'embauche, durant l'exécution ou à la fin de leur contrat de travail.</i> » • Reporting - 27 plaintes ont été relevées, dans divers pays ; chacune d'entre elles a fait l'objet de traitements au cas par cas, et le cas échéant un plan d'action a été mis en place dans l'entité correspondante • Politique de ressources humaines - Programme OPEN, qui prévoit notamment des actions en faveur de la mixité, de la diversité et de l'égalité des chances, de l'intégration des personnes handicapées et de l'emploi des séniors • Dispositif d'alertes professionnelles - Réseau de boîtes aux lettres électroniques déployé dans la quasi-totalité des pays d'implantation du Groupe 	LA 13 LA 14 HR4



Principes du Global Compact	Principales Actions 2012	Indicateurs GRI
ENVIRONNEMENT		
7. Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement ;	<ul style="list-style-type: none"> • Principes de Comportement et d'Action (voir ci-dessus les principales actions menées en 2012) Principe de respect de l'environnement : « <i>les sociétés du Groupe s'inscrivent dans une démarche active de protection de l'environnement. Elles mettent en œuvre un mode de gestion de leurs installations, quel que soit leur lieu d'implantation, qui permette de fixer des objectifs mesurables de leurs performances environnementales, d'évaluer et de contrôler régulièrement ces performances. [...]</i> » • Politique eau - déploiement d'une politique sur la gestion durable de l'eau à l'échelle du Groupe • Réduction des émissions de CO₂ - mise en place d'un outil d'évaluation carbone pour mieux connaître les émissions des sociétés du Groupe. 31 de nos sociétés en France, représentant 75 % des effectifs du Groupe dans le pays, ont effectué une évaluation en 2012 • Standards EHS - travail sur le standard risques routiers et mise à jour du standard lié au comportement, le Safety Management Tool (SMAT) • Risques toxiques - déploiement d'un outil de maîtrise des risques toxiques dans nos sites industriels 	EC2 EN8 EN16 EN18 EN21
8. à entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ;	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion et recyclage des déchets de chantier - récupération par les activités de déchets de chantiers (exemple de l'Activité Gypse) • Éco-innovation - définition d'une politique d'éco-innovation, élaboration d'un module de formation pour les managers • Sensibilisation des parties prenantes - formulation de recommandations concernant les référentiels bâtiments et les éco-labels, pour mieux informer nos clients, afin qu'ils puissent orienter leurs choix en fonction de critères objectifs 	EN26 EN27
9. à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.	<ul style="list-style-type: none"> • Stratégie « habitat durable » - développement et mise sur le marché de solutions innovantes pour construire et rénover des bâtiments énergétiquement efficaces, confortables, sains et esthétiques, tout en préservant les ressources naturelles 	EN26

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

10. Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.	<ul style="list-style-type: none"> • Principes de Comportement et d'Action (voir ci-dessus les principales actions menées en 2012) Principe de respect de la légalité : « <i>les sociétés du Groupe [...] rejettent toute forme de corruption active ou passive dans les transactions nationales comme dans les transactions internationales.</i> » • Référence à la Convention de l'OCDE du 17 décembre 1997 sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers • Programme Groupe de conformité - développement responsable (voir ci-dessus) - plan concurrence - audits et contrôles internes - dispositif d'alertes professionnelles (voir ci-dessus) • Réseau de conformité - la mise en œuvre du programme Groupe de conformité, sous l'autorité du Secrétaire Général, repose sur une organisation composée de 25 correspondants conformité, un comité de conformité dans chaque Délégation Générale et un Comité Groupe de conformité, soit au total plus de 80 dirigeants fonctionnels et opérationnels • Suivi des indicateurs - 1 cas de corruption dans le secteur privé a été signalé en 2012 ; une enquête a été menée et des sanctions ont été prises à l'égard des personnes concernées 	S02 S03 S04 S05
--	---	--------------------------

